

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale Du 3 juillet 2023

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

A une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce troisième jour du mois de juillet deux mille-vingt-trois, à laquelle séance sont présents :

Présents : Monsieur Alexandre Girard, maire
 Monsieur Donald Belley, Conseiller
 Madame Danye Simard, Conseillère
 Monsieur Rémy Gaudreault, Conseiller
 Monsieur Conrad Guay, Conseiller
 Madame Marie-Paule Boudreault
 Monsieur Gratien Guay, Conseiller

Absents :

MOMENT DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

1. CONSTATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de (6)Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière en visioconférence.

Mme Lucie Bouchard, greffière-trésorière adjointe en présenteielle.

ORDRE DU JOUR

- 1.Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
- 3.Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux du 5 juin 2023;
- 5.Adopter le règlement 2023-04 règlement concernant la location de la salle du 17 Rue Principale de Notre-Dame-des-Monts;
- 6.Engagement d'un surnuméraire;
- 7.Varia a) Lettre de remerciement aux bénévoles pour l'activité de la Fête Nationale;
- b) Achat d'un jeu gonflable;
8. Comptes à ratifier de juin 2023;
9. Comptes à payer de juin 2023;
10. Salaires du mois de juin 2023;
11. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
12. Période de questions allouée aux contribuables;
13. Levée de l'assemblée

3-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2023-07-5087

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des membres des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

RÉSOLUTION 2023-07-5088

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

5-ADOPTER LE RÈGLEMENT 2023-04 RÈGLEMENT CONCERNANT LA LOCATION DE LA SALLE DU 17 RUE PRINCIPALE DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

RÉSOLUTION 2023-07-5089

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Adopter le règlement 2023-04 règlement concernant la location de la salle du 17 rue Principale de Notre-Dame-des-Monts.

6- ENGAGEMENT D'UN SURNUMÉRAIRE

RÉSOLUTION 2023-07-5090

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'engager M. Antoine Ouellet comme surnuméraire au taux horaire de l'échelon 1 de la convention collective.

**- 7-VARIA A) LETTRE DE REMERCIEMENTS AUX
BÉNÉVOLES DE L'ACTIVITÉ DE LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION 2023-07-5091

Il est proposé par la conseillère Danye Simard de faire parvenir des lettres de remerciements aux bénévoles de l'activité de la Fête Nationale du Québec.

7-VARIA B) ACHAT D'UN JEU GONFLABLE

RÉSOLUTION 2023-07-5092

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De faire l'achat d'un jeu gonflable au montant de 409.30\$ taxes incluses.

8- COMPTES À RATIFIÉS DE JUIN 2023

RÉSOLUTION 2023-07-5093

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	28 932.46\$
Eau potable;	\$
Total :	28 932.46\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

9- COMPTES À PAYER DE JUIN 2023

RÉSOLUTION 2023-07-5094

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juin 2022 :

Fonds d'administration :	77 763.37 \$
Eau potable :	848.90 \$
TOTAL :	78 612.27 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2023 paiement des comptes au montant de 78 612.27\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement de 78 612.27\$

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

10- SALAIRE DU MOIS DE JUIN 2023

RÉSOLUTION 2023-07-5095

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juin 2023 au montant de 18 902.48\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juin 2023 au montant de 18 902.48\$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO.

11-RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

12- PÉRIODE DE QUESTION

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2023-07-5096

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De lever l'assemblée à 19h. 37

Alexandre Girard,
Maire

Marcelle Pedneault,
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 août 2023. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.